

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Stratégie à long terme pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil des ministres a mandaté la ministre de l'Environnement Marie Christine Marghem de mettre la stratégie à long terme pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Belgique à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation. Il a également approuvé le document de stratégie, pour les éléments relevant de la compétence du gouvernement fédéral.

Le règlement européen 2018/1999 sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat prévoit qu'au plus tard le 1er janvier 2020, et ensuite au plus tard le 1er janvier 2029, et tous les dix ans par la suite, chaque État membre établit et communique à la Commission sa stratégie à long terme, sur trente ans au minimum. Les stratégies à long terme des États membres ont pour but de contribuer au respect des engagements pris par l'Union et par les États membres au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'accord de Paris.

Afin d'élaborer cette stratégie à long terme belge, un groupe de travail conjoint de la Commission nationale Climat (CNC) et de l'organe de concertation entre les régions et le fédéral dans le domaine de l'Énergie (CONCERE) a été constitué. Les stratégies à long terme des trois régions et quelques éléments de l'étude fédérale ont fait l'objet d'un travail d'intégration au sein d'un groupe de travail interfédéral ad hoc, pour arriver à la stratégie à long terme de la Belgique. Le document intégré de stratégie à long terme pour la Belgique doit être mis à l'agenda du prochain Comité de concertation et y être approuvé, avant envoi à la Commission européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be